

PV de la réunion du conseil municipal
du jeudi 4 décembre 2025 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 4 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Élisabeth Perronnet.

Absents excusés : René Auclerc, Martial Labrosse (procuration donnée à Rémy Fructus), Fabien Barillé.

Secrétaire de séance : Floriane Larue

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Présentation du projet « Gestion des déchets » par Fabrice DEJOUX, vice-président à la communauté de communes ;*
- *Demande de subvention au titre de l'Appel à Projet 2026 du Département ;*
- *Demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2026 ;*
- *Attribution d'une bourse au permis de conduire ;*
- *Désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs ;*
- *Projet d'études photovoltaïques ;*
- *Décision modificative n°2 ;*
- *Point voirie ;*
- *Validation devis ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

1. Présentation du projet « Gestion des déchets » par Fabrice Dejoux

Le maire laisse la parole à M. Fabrice Dejoux, 3ème Vice-Président Environnement et Développement durable, à la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, qui présente le projet de la gestion des déchets :

- Mise en place du contrôle d'accès aux déchetteries de Chauffailles et La Clayette avec l'utilisation d'un badge dès le 2 mars 2026 (badges qui seront envoyés courant janvier) ;
- Passage à la redevance incitative avec la collecte en points d'apport volontaire envisagé en 2028.

2. Demande de subvention au titre de l'Appel à Projet 2026 du Département

Le maire informe le conseil que les dossiers de demande de subvention pour l'appel à projets 2026 sont à déposer sur la plateforme avant le 31 décembre.

On peut prétendre à une subvention pour les travaux de l'assainissement collectif
(Volet 2 : Urbanisme, Habitat, cadre de vie et environnement / 2-3 : Assainissement collectif).

Pendant les inspections télévisées lors du SDA, il est apparu que le tronçon entre le regard R77 et R4 (vers le chemin de Genillon) possédait quelques infiltrations, ruptures ou racines qui peuvent engendrer un apport d'eaux claires parasites permanentes. Ces travaux de remplacement du réseau pourraient être subventionnables par le département.

Coût estimatif suite au SDA : 72 000 € HT

Un devis a été demandé à Pétavit pour les travaux et pour la maîtrise d'œuvre pour ce dossier :

- travaux : 93 507,97 € HT ;
- maîtrise d'œuvre : 2 100 € HT ;
- taux de subvention possible 30 %.

Ce dossier pourrait être subventionné également par l'Agence de l'eau (environ 35%).

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter le conseil départemental pour une subvention au titre de l'Appel à Projets 2026 pour ses travaux de remplacement du réseau ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

3. Demande de subvention au titre de la DETR - DSIL 2026

Le maire informe le conseil que l'on peut prétendre à une subvention au titre de la DETR-DSIL pour 2026 pour la rénovation des locaux scolaires et l'acquisition d'équipements numériques.

Présentation des différents devis :

- réfection des sanitaires, 5 839 € HT ;
- remplacement de l'éclairage en LED, 3 179 € HT + 3 235 € HT ;
- rénovation cages d'escaliers, 8 672.70 € HT ;
- écrans interactifs : 5 854 € HT ;

Total des devis de 26 779.70 € HT soit 31 151,74 € TTC.

Montant de la subvention : entre 20 et 40% du montant total des travaux en HT

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter la préfecture pour une subvention au titre de la DETR-DSIL pour la réfection des bâtiments scolaires et l'acquisition d'équipements numériques ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

4. Attribution d'une bourse au permis de conduire

Le maire présente le dossier de Lily Chevreton pour le dispositif « Bourse au permis de conduire », dispositif validé le 30 juin 2022 par le conseil municipal et la commission du CCAS qui accepte le suivi des candidats qui obtiendront cette bourse, notamment dans l'application des actions :

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Lily Chevreton, au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire » ;

- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 6588 lorsque le demandeur aura son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire de 10 heures (actions) pour le CCAS.

5. Désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs

Le maire explique que les acquisitions et les cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié.

Nous avons le projet d'acheter la parcelle de terrain (AL361 au Bois Gauthay appartenant à M. Auclair René) que nous louons pour nos déchets verts, et de racheter également les parcelles de terrain (AI62 et 61 appartenant au Basket de Coublanc) servant de parkings de l'école du haut.

Le maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune de Coublanc étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou vendeur doit être représentée par un adjoint.

Le conseil municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Rémy Fructus, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

6. Projet d'études photovoltaïques

Le maire informe les conseillers qu'il a rencontré avec René Auclerc et Rémy Fructus, M. Petit Bernard, technicien énergies renouvelables du SYDESL concernant les projets d'études photovoltaïques.

Le SYDESL se propose d'aider les communes à mettre en œuvre un plan de transition énergétique pour un montant de 300 €, et engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements en matière d'économie d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public ; il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au règlement d'intervention du service performance énergétique énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;
- **AUTORISE** le maire à signer les propositions financières établies par le SYDESL, soit pour cette mission 300 € ;
- **NOMME** M. Nicolas Crasnier comme élu référent de la démarche ;
- **CHARGE** le maire de signer tout document afférent.

7. Décision modificative n°2

Le maire informe le conseil que les travaux d'extension du réseau d'eau à Montreval viennent de se terminer. Travaux de Secundo validés par la délibération n° 048/2025 du 18 juillet 2025 pour un montant estimé à 11 200 €.

Cette dépense n'est pas prévue au budget donc il faudrait prendre une décision modificative afin d'alimenter le compte concerné pour régler la facture.

Proposition de décision modificative n°2 :

- art 2151 / op 97 (Voirie) : - 11 200 € ;
- art 20415342 / op 102 (Réseaux) : + 11 200 €.

Le conseil municipal, après discussions

- **APPROUVE** cette décision modificative.

8. Point voirie

- Rémy Fructus fait un point sur les travaux de busage des fossés qui viennent d'être faits sur le chemin du Bois Gauthay.
- La fin du broyage par le prestataire devrait être fini très prochainement.
- Aux Justices, route en commun avec Maizilly : trouver un accord pour la réfection.
- La programmation de travaux de voirie 2026 est prévue la semaine prochaine avec la communauté de communes.

9. Validation devis

- Validation du devis de DM Chauffage pour la maintenance des chaudières de nos différents bâtiments communaux : 1 570 € HT soit 1 884 € TTC.

10. Compte rendu divers

- La commune n'exercera pas son droit de préemption suite à la vente de la maison de Cts Collonge au 16 chemin du But.
- Projet « Prestation Payes » par le Centre de gestion 71 : le conseil décide de transférer cette mission au centre de gestion pour un montant de 110 € par mois (10 € par bulletin de paie).
- Réunion « Projet four » : présentation du projet suite à la réunion avec les associations et l'architecte ; le permis de construire devrait être déposé en début d'année.
- Avancée du bulletin municipal 2026.

11. Questions diverses

- Renouvellement contrats de :
 - Chloé Angénieux du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;
 - Noël Mercier du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, dans l'attente de trouver un candidat.
- Dates : Prochain CM : jeudi 19 février 2026 à 19h

La séance est levée à 22h